





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-395**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1229003-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - VALORISATION DES ESPACES MIS A DISPOSITION AU
TITRE DE L'ANNÉE 2022 POUR LES JARDINS FAMILIAUX LA PETITE THUMINE**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Marc FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Marc FERAUD

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - VALORISATION DES ESPACES MIS A
DISPOSITION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 POUR LES JARDINS FAMILIAUX LA PETITE
THUMINE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les jardins familiaux de la Petite Thumine sont implantés, depuis 22 ans, sur le site du vallon de la Petite Thumine au sein du quartier du Jas de Bouffan, sur deux parcelles communales n°IO 0136 et IO 0138, vallon par ailleurs identifié comme emplacement réservé pour « espaces verts » au Plan Local d'Urbanisme depuis 2015. Quarante-neuf parcelles sont ainsi mises à disposition des habitants du quartier à des fins de production potagère et gérées par l'association locale « des jardins familiaux de la Petite Thumine », depuis leur création.

Ces parcelles, d'une superficie cumulée de 7 138 m² sont mises à disposition, à titre gracieux par la Commune, à l'association « des jardins familiaux de la Petite Thumine », ce qui représente une valeur d'occupation annuelle de 7 138 euros, à raison de 1 € le m² de terrain agricole mis à disposition par la Ville, dans le cadre de sa politique foncière et d'aide aux associations.

Un travail de réhabilitation et d'extension de ces jardins est par ailleurs entrepris depuis deux ans par la Ville d'Aix-en-Provence. Une première subvention de 50 000 euros a été obtenue dans le cadre du Plan France Relance pour les travaux conduits en 2022 (rénovation des clôtures et de l'arrosage). Afin de poursuivre la requalification des jardins et leur extension,

d'autres aides financières sont recherchées. Dans ce cadre, l'appel à projet de la Région Sud « La Nature nous rend heureux » a notamment été identifié et pourrait apporter une contribution sur les plantations d'arbres et arbustes fruitiers. D'autres aides à venir pourraient également être mobilisées pour accompagner ce projet vertueux.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à titre gracieux des parcelles communales IO 0136 et IO 0138 à l'Association « des jardins familiaux de la Petite Thumine » pour une valeur financière annuelle estimée à 7 138 euros ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet régional « La Nature nous rend heureux » ou à mobiliser tout autre dispositif financier d'accompagnement et à signer les documents afférents ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2022-395 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - VALORISATION DES ESPACES MIS A
DISPOSITION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 POUR LES JARDINS FAMILIAUX LA PETITE
THUMINE-

Présents et représentés : 53
Présents : 33
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

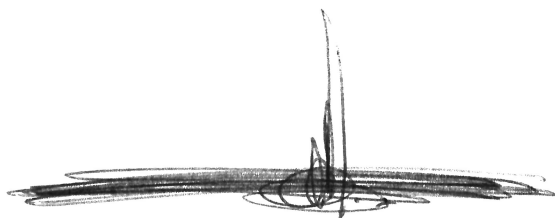
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

